

de France. Sa maladie, qui n'a duré que huit jours et durant laquelle il a très peu souffert, a été la seule de toute une vie entièrement passée dans les fatigues de l'étude et du ministère sacerdotal. Il a conservé jusqu'au dernier moment toute la vigueur de ses facultés intellectuelles; il y a deux mois à peine, qu'à la demande d'un auteur qui lui soumettait un ouvrage de théologie avant de le livrer à la publicité, il rédigea en une vingtaine de pages une réponse si claire et si convaincante, que l'auteur supprima de lui-même son livre. Nul doute que Dieu n'ait attiré immédiatement à lui cette belle âme pour la récompenser enfin de tant de travaux et de vertus; l'Eglise ni la Compagnie n'y perdront, car s'il ne peut plus les assister par ses œuvres, il les aidera par ses prières.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 6 MAI 1851.

Première Page : — Histoire de la révolution française par M. Thiers: critique extraite de la Bibliothèque Catholique de 1851. — France: Séances de l'Assemblée. — Nouvelles de Rome. — Fenjleton : — Le Montagnard ou les Deux Républiques — 1793-1848 — (Première Partie sur 1793. — (Suite.)

Il parait que l'on n'est pas sans inquiétude en Angleterre, au sujet de l'Exposition industrielle de Londres. Le langage de la presse témoigne des graves préoccupations de toutes les classes de la société; et les ministres eux-mêmes, dans un banquet que leur a donné le Lord-maire, ont fait allusion à ces appréhensions dans la vue de rassurer les habitants de Londres.

Le Times cite et commente un article du New-York Herald qui annonce qu'une crise est imminente en Angleterre, laquelle, dit-il, "est grosse de semences de discorde, de rébellion et de révolution." Quoiqu'il en soit, le gouvernement concentre dans les environs de Londres des forces imposantes pour être prêt à tout événement.

Le Cardinal Archevêque de Westminster a invité, à Londres, pour le temps de l'exposition, quelques-uns des orateurs chrétiens les plus célèbres du Continent. De vastes salles ont été louées pour réunir autour de leur chaire le plus grand nombre possible d'auditeurs.

Il parait que la France y sera représentée par le célèbre P. de Ravignan qui a dû ouvrir des conférences au commencement de ce mois.

Les Dames Catholiques d'Angleterre ont présenté une Adresse à la Reine pour la supplier de ne point donner sa sanction au Bill contre les couvents, actuellement devant les Chambres.

Le Correspondant de Londres, du Tablet, rapporte qu'un certain nombre de ministres anglicans, indignés des excès de leur église contre les Catholiques, ont présenté une Adresse au Cardinal Wiseman dans laquelle ils témoignent leur regret de la manière dont il a été traité par les Evêques et les Ministres de l'Eglise d'Angleterre.

Le Rév. M. Blew, ministre et propriétaire de l'Eglise de St John, Greenwich, pour avoir signé cette adresse, a été déclaré suspens de ses fonctions pour six mois par l'Evêque Anglican de Rochester, sur la demande de Lord Ashley.

CONVERTIONS. — Miss Scott, abbesse du couvent protestant de Perth, a fait abjuration et a été reçue dans l'Eglise la semaine dernière. Cinq religieux du couvent anglican établi

au parc du Régent, à Londres, sous la direction du Dr Pusey et le patronage de l'Evêque de Londres, viennent d'abjurer l'anglicanisme.

Un correspondant du Freeman's Journal raconte avec un haut intérêt la translation de la ville de Georgetown à celle de Baltimore, des restes de feu le Révérend Samuel Eccleston, Archevêque de Baltimore, et la cérémonie des obsèques dans cette Cité.

Le 24 avril, dès le matin, un grand nombre de citoyens de cette dernière ville se rendirent à Washington par les premiers trains du chemin de fer, dans le but d'honorer la mémoire du prelat défunt en accompagnant le convoi qui allait rapporter à Baltimore sa dépouille mortelle.

Les cloches de Georgetown annoncèrent le décès tant regretté ainsi que les préparatifs de départ du cortège funèbre.

Après les cérémonies religieuses terminées, dit le journal plus haut cité, toutes les salles du Couvent se remplirent bientôt de nombreux amis venant payer un dernier tribut à l'homme de Dieu si généralement aimé.

La procession s'organisa alors dans l'ordre suivant, qui indique que le Président et le Cabinet furent par eux obsèques :

- Les Marchands à cheval. John F. Cullen, Dr. Kidwell, George Dyer, S. Massi, et B. J. Semmes. Compagnie de la Marine. Les Etudiants du Collège de Georgetown. Les porte-roix et le Clergé, tous avec les vêtements d'église. Le Cercueil en ébène porté sur un magnifique corbillard. Dix citoyens portaient le poêle. Suivaient immédiatement le Très Révérend M. Caskery, Recteur de la Cathédrale de Baltimore, et les Sœurs du Couvent.

Les Révérends Pères du Clergé, dans des voitures. Le personnel de l'Azile des Orphelins de Georgetown. Les Ecoles Catholiques Romaines, Elèves de Georgetown. La Société Bienveillante Allemande Catholique Romaine de St. Joseph, avec sa splendide Bannière. Les Maires de Georgetown et de Washington — Messieurs Addison et Lenox. Le Président des Etats-Unis. Les Membres du Cabinet. Les Ministres Etrangers. Les Secultiers.

"La procession était l'une des plus nombreuses qu'on ait jamais vues à Washington, ainsi que peut en donner une idée ce fait que, toute considérable qu'il fut au départ, le cortège s'augmenta encore de groupes de citoyens aux stations opérées à chacun des débouchés de l'avenue Pensylvanie. Et, tandis qu'il s'avavançait, les prêtres chantaient le Miserere.

"Au dépôt du chemin de fer, la sublimité des chants impressionna. Le corps ayant été placé, les chars s'éloignèrent. Le train qui transportait les restes mortels du regretté Prélat, ainsi que la dépouille qui les avait en garde, arrivèrent à 11 heures au dépôt de Pratt str. (Baltimore) d'où le cercueil fut dirigé vers l'extrémité sud de Charles street où était placé le corbillard qui devait le recevoir. A ce moment, tous les environs aussi bien que toutes les avenues adjacentes, la rue Charles se prolongeant jusqu'à la Cathédrale, et les terrasses avoisinantes, formaient une scène solennelle et des plus impressionnantes. Il serait bien difficile, à la vérité, d'évaluer exactement les milliers de citoyens qui s'y étaient rassemblés pour être témoins de ses solennités imposantes, et donner une larme à la mémoire du défunt, qui avait été l'objet de l'admiration et du respect le plus profond, et dont les traits d'élevations dans le caractère, les talents et les œuvres d'utilité croissante comme apôtre chrétien distingué, le rendaient cher aux cœurs de la population de cette ville.

Depuis neuf heures du matin jusqu'à l'instant où les restes furent déposés dans la maison Archépiscopale, les tintements solennels de la grosse cloche de la Cathédrale auxquels

s'unissaient ceux des cloches environnantes, ajoutaient à la majesté lugubre de la cérémonie. Plusieurs des boutiques et des comptoirs d'affaires près desquels passait le cortège, avaient été fermés en égard à la circonstance; et durant la matinée entière, tant qu'il a été donné de le voir, il n'y eut pas la plus légère infraction de l'ordre ni de cette conduite convenable par laquelle s'est fait remarquer la portion respectable des habitants de cette ville.

Nous omettons d'autres détails sur cette pompeuse et lugubre cérémonie. A l'émotion qu'il donne des noms des dignitaires et des citoyens de marque qui y assistaient, le Freeman's Journal ajoute :

"Ils étaient suivis des chœurs, et d'autres membres du clergé qui, par leur seule apparence, impressionnèrent et excitèrent l'intérêt, tous étant revêtus de leurs robes et vêtements usités, et chantant le "Miserere" et le "De Profundis", requiems sacrées pour le défunt. Nous ne nous rappelons pas avoir vu nulle part un spectacle plus solennel et plus imposant que celui qui se produisit là, ni entendre un pareil chant, auquel tant de belles voix ajoutaient l'effet de leurs accords."

La procession, formait un cordon de deux milles de longueur et mit 40 minutes à défilier."

Samedi, le 26, après de magnifiques obsèques, le corps de l'Archevêque Eccleston fut déposé dans les voûtes de la Cathédrale, à côté de ceux des Archevêques ses prédécesseurs.

La Liste Civile, subvention des forces militaires en Canada, etc. CORRESPONDANCE DE LORD ELGIN AVEC LE SECRÉTAIRE DES COLONIES. (Suite et fin.)

5°. Que les attestations données sur cette matière devant le comité, sont peu substantielles, et ont peu de valeur pour l'objet d'une décision sur les difficultés qu'elle soulève, les témoignages entendus n'ayant pas été transposés. On n'a pas dit devant le Comité quels progrès a pu faire dans les Etats-Unis le système de suppression d'honoraires qui, en bien des cas, est en pratique depuis l'Union, dans la colonie. Aucune investigation n'a eu lieu dans le but de s'assurer jusqu'à quel point la perspective d'emplois plus lucratifs à l'avenir, sous le Gouvernement fédéral, ou même l'espoir d'obtenir les avantages attachés à la fonction de Membre du Congrès, pourrait induire les hommes de talent et de caractère à s'astreindre temporairement dans les différents Etats à l'exécution de devoirs officiels imparfaitement rémunérés. Aucun éclaircissement n'a été donné sur une question encore plus importante, savoir, s'il a été prouvé par l'expérience que les salaires extrêmement bas coopèrent à l'intégrité des employés officiels ou aux exigences de l'économie publique. — Lord Grey observe que le seul moyen qu'il sache de prévenir toute polémique future sur cette question dans la province, est de répartir le Gouverneur-Général, non à même la cause provinciale, mais à même le trésor anglais. Le Gouvernement de Sa Majesté croit aussi que la demande d'une révision de la liste civile par le parlement canadien, est une circonstance favorable pour la suggestion de ce projet. Mais ce changement ne peut être proposé que comme partie d'une mesure générale embrassant les relations fiscales du Canada et de sa métropole.

6°. — Il est véritablement difficile de comparer les dépenses des Gouvernements de communautés régies par des systèmes différents à un si haut degré, et ce parallèle, pour atteindre à des résultats bons et utiles, devrait être établi dans un esprit candide et philosophique. Prétendre que le gouvernement particulier des Etats rend aux peuples qu'ils régissent les mêmes services que rend un peuple du Canada le gouvernement colonial, sans rechercher si tel est véritablement le cas, est évidemment un mode très-expéditif et peu satisfaisant de décider la question, et un examen même hâtif des faits suffit pour en faire voir la fausseté. Il est aisé d'apercevoir tout d'abord que notre système de Gouvernement Colonial, comme il fonctionne ici, confère

aux colons un contrôle plus étendu sur leurs propres affaires, et impose en conséquence à ce gouvernement des devoirs administratifs beaucoup plus amples et plus compliqués que n'en délègue la constitution des Etats-Unis à chacun des membres de la confédération en sa qualité individuelle. En preuve il suffit de citer les fonctions multipliées en rapport avec l'imposition et le prélèvement des droits de douanes, les règlements des postes de l'intérieur, l'administration et la vente d'étendues considérables de terres inoccupées, qui sont à la charge du gouvernement Colonial, mais dont les gouvernements particuliers de l'Union sont exempts de par l'autorité Fédérale. On peut ajouter à cette énumération certains offices du département criminel étrangers aux attributions des gouvernements d'Etats Unis. Un exemple remarquable de ce mode d'opérer du système américain en matière criminelle s'est produit récemment, dans une occasion où les autorités de l'Etat de New-York ont refusé d'agir pour mettre à exécution les dispositions du traité concernant l'extradition, entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis, en alléguant que c'était aux fonctionnaires du Gouvernement Fédéral seul qu'il appartenait de le faire.

— Les avantages afférents au Canada du système de se gouverner lui-même exigent qu'il s'impose des responsabilités correspondantes, et le temps est venu pour lui de participer, dans une proportion plus considérable que par le passé, aux dépenses encourues sous ce rapport pour son propre avantage. Parmi ces dépenses, celle qui est de beaucoup la plus considérable à la charge de l'Angleterre est celle que nécessite la garde militaire de la province. Considérant le Canada comme une partie très-importante et très-précieuse de l'Empire, et pensant que le maintien de la connexion entre cette colonie et sa métropole, est du plus grand avantage à chacune d'elles, le gouvernement de Sa Majesté est loin de vouloir que les forces militaires ne servent pas à la protection de cette partie de ses domaines. Cependant, en égard aux progrès rapides que fait le Canada en richesse et en population, et à la prospérité dont il jouit présentement, c'est la conviction du gouvernement de Sa Majesté que l'on doit au peuple de la métropole de le débarrasser d'une majeure partie de la contribution qu'il a jusqu'à présent fournie pour la protection d'une colonie capable maintenant de faire beaucoup pour se protéger elle-même. — Ce genre de contribution (observe à ce sujet Lord Grey) n'est pas nouveau; avant la Révolution Américaine, les colonies anglaises qui forment aujourd'hui les Etats-Unis, et ainsi que les colonies occidentales, subvenaient aux frais des garnisons qui les protégeaient.

7°. — Ici Lord Elgin rappelle que les institutions des Etats-Unis et leur fonctionnement pratique ne sont pas les mêmes qu'en ce pays, et il en conclut que pour parvenir à une appréciation juste des dépenses relatives du gouvernement dans la Colonie et dans les Etats voisins, il faudrait quelque chose de plus qu'un état des frais comparatifs de départements qui n'ont ensemble de commun que le nom. Lord Grey remarque à cette occasion : — N'eût été quelques circonstances liées avec la situation générale et commerciale du Canada, le Gouvernement de Sa Majesté aurait jugé à propos d'y introduire le changement en question relatif à sa position militaire, et de faire participer plus tôt ce pays aux mesures qu'il a précédemment adoptées à l'égard de l'Australie.

Le Gouverneur-Général fait ensuite voir de quels rapprochements fallacieux on se sert pour établir entre le Canada et l'Etat de New-York, par exemple, un parallèle tout au désavantage de la colonie, en prenant pour base des chiffres différentiels sans remonter à la source qui produit les différences relatives. Le Secrétaire des colonies dit à ce sujet que la liberté de navigation, l'ouverture des Canaux communiquant avec le St. Laurent, lesquels ont été construits à l'aide d'un emprunt obtenu par le crédit du gouvernement anglais ont donné au commerce une grande impulsion et procuré une augmentation du revenu des douanes : "ce qui est un indice de retour à la prospérité. Cette circonstance est des plus fa-

vorables pour établir les relations fiscales de la métropole avec la colonie sur un pied équitable et permanent.

Afin de résumer en peu de mots le reste du contenu de la dépêche de Lord Grey, nous nous bornerons à ce qui suit en l'empruntant au Canadian :

"..... Les troupes anglaises seront retirées du pays, excepté ce qui sera nécessaire pour garder les places fortes de Québec et de Kingston. Si le gouvernement provincial désire que d'autres postes soient occupés militairement pour la sûreté intérieure, l'Angleterre fournira volontiers les troupes, mais il faudra qu'elles soient entretenues aux frais de la province. Quant au matériel de guerre existant et aux casernes et autres édifices militaires, ils seront cédés au gouvernement provincial, s'il le veut, à la condition de les entretenir. Il en sera de même des canaux militaires de l'Ottawa, dont la construction a coûté à l'Angleterre un million et demi de livres sterling.

Mais il ne faut pas supposer un instant, dit lord Grey, que ces mesures aient été conçues dans l'idée que la connexion entre la métropole et la colonie puisse être dissoute sans qu'il en résulte un grand désavantage à l'une et à l'autre, ou qu'il y ait aucune probabilité de sa dissolution. Au contraire, ces mesures sont regardées comme sans danger, parce que le gouvernement constitutionnel heureusement établi dans la province sous l'autorité de la couronne britannique, ou'on peut bien lui laisser une part de la charge de maintenir et de défendre un ordre de choses dont il retire tant de bénéfice, et c'est dans l'espoir et la confiance que le Canada continuera longtemps d'être un membre important de l'Empire britannique que le gouvernement de Sa Majesté en est venu à ces déterminations.

On voit par les derniers journaux que la question des dépenses coloniales, auxquelles ces dépêches ont rapport, a été soumise à la Chambre des Communes le 10 avril par sir William Molesworth, dans une série de résolutions tendantes à débarrasser l'Angleterre, aussi promptement que possible, des dépenses civiles et militaires ayant rapport aux colonies, à l'exception toutefois des stations militaires et des colonies pénales, en accordant aux habitants des autres colonies de plus amples pouvoirs pour s'administrer eux-mêmes, et en les affranchissant de cette intervention du gouvernement impérial dans leurs affaires, qui est insupportable de leur occupation militaire actuelle. Après une discussion à laquelle M. Hawes et Lord John Russell ont pris part en opposition à sir William Molesworth, le débat a été ajourné au 15 avril. Lord John Russell, en terminant son discours, a exprimé les mêmes sentiments que Lord Grey dans la dépêche dont nous venons de citer la conclusion. Le premier ministre a dit qu'il était parfaitement d'accord d'établir toutes les économies praticables, mais que cela n'était pas du tout la même chose que de décider que l'Empire devait être dissous."

Etude du droit.

M. Maximilien Bibaud préluà jeudi soir au Cours de Droit précédemment annoncé, par une lecture introduitive comprenant un préambule et un chapitre ou coup-d'œil sur le droit romain dans lequel furent indiquées les origines de ce droit et, surtout, la législation barbare de Rome républicaine. Après avoir parlé de l'Allemagne et des travaux des juristes de cette contrée sur la législation romaine, le jeune professeur se livra à des appréciations dont suit un extrait :

"Je disais que, pour bien connaître un peuple, il faut lire sa législation, et cela bien ex consulto, car à plus forte raison faut-il la bien connaître pour en faire l'histoire. C'est sans doute ce qu'ont fait les savans d'Outre-Rhin, qui ont écrit sur le droit romain une quantité d'ouvrages. N'y a-t-il qu'eux qui l'aient fait? Cette question est posée à Paris même par les collaborateurs de la Revue de Législation, leurs admirateurs.

"Si le candidat, dit l'un d'eux, parlant de ceux qui concourent pour les chaires d'histoire du droit, ne connaît que les publications

Il s'arrêta tout-à-coup, regardant autour de lui avec une sorte d'étonnement simulé : Ah ça ! dit-il, où diable sommes-nous ?

Nous avons déjà bien fait du chemin, dit Jeanne; nous ne devons pas être loin de la rue de l'Ourine.

C'est que nous n'y sommes pas du tout, au contraire.

Comment !... pas du tout ? Vous connaissez bien les rues de Paris, dépendant ?

Fort mal, au contraire, je dois vous l'avouer avec franchise, chère citoyenne.

Mais alors... Comment faire ? reprit Jeanne qui commençait à avoir peur. Et elle se mit à regarder de tous côtés pour chercher à s'orienter; mais il faisait nuit noire, et les lanternes, celles allumées surtout, étaient devenues fort rares dans la ville républicaine... Mon Dieu ! mon Dieu !... Comme c'est malheureux ce qui nous arrive... murmura la pauvre fille que l'inquiétude gagnait de plus en plus... Nous sommes bien loin, peut-être... Si nous demandions notre chemin ?

D'abord, dit Georges, qui poursuivait son idée, il ne passe personne... Et lui aussi se mit à regarder, mais avec une attention parfaitement simulée : Ma foi, dit-il, après une pause, je me reconnais; fort heureusement, voilà un moyen tout trouvé de nous tirer d'embarras.

Lequel ?... lequel ?... Es-tu donc bien pressée de me quitter ?... Oh !... non... balbutia Jeanne en tremblant. Tu vois cette petite lumière là haut, nous allons y monter.

Y monter ?... pourquoi faire, mon Dieu ? Parce que là demeure un digne citoyen de mes amis, et ce qui va te faire sourire un peu, citoyenne, des cheveux blancs, tête vénérable.

Ah ! c'est un vieillard, interrompit la pauvre jeune fille un peu moins tremblante.

Je lui demanderai de nous accompagner chez le citoyen Gracchus, puisque ni toi ni moi n'avons l'air de savoir notre chemin, dit Georges en ricanant entre ses dents...

Certainement, Georges avait été fort adroit en introduisant dans la fable qu'il imaginait les cheveux blancs d'un vieillard; ce qui prouvait que son cœur se dépravait passablement.

La pensée de n'être plus complètement seule avec le jeune montagnard et d'avoir pour guide un homme vénérable, avait rassuré la jeune fille. Sa pensée était si loin de soupçonner la vérité !...

Mais s'il n'était pas chez lui ?... dit-elle cependant.

Il y est, j'en suis certain, je vois de la lumière à sa fenêtre... Et, sans laisser à la jeune fille le temps de la réflexion, Georges avait repris son bras et avait frappé à la porte.

Rien dans le cœur de Jeanne ne lui disait : N'entre pas. Elle avait son innocence comme une auréole sur le front, et un bandeau sur les yeux.

petite lampe horriblement sale, et monta rapidement l'escalier.

Arrivé à la porte de son logement, il entra le premier, Jeanne après lui.

A peine eut-elle fait un pas dans la chambre, qu'il poussa la porte rapidement et y mit un verrou intérieur qui s'y trouvait.

Au bruit qu'il fit, Jeanne se retourna. Ses yeux rencontrèrent ceux du jeune homme, et elle devint tout-à-coup pâle et tremblante.

Georges s'appuya contre la porte et la regarda.

La jeune fille était sans voix, sans mouvement.

Epouvantable abîme des passions humaines ! Voilà Georges imitant ce qu'avait fait Cassius quelques mois auparavant... Voilà Georges qui, par un honnête mensonge, avait attiré cette jeune fille loin de toute protection, loin de tout secours, et qui était prêt à commettre l'action la plus odieuse qui puisse jamais souiller la vie d'un homme, sans que la conscience révoltée lui eût crié comme il avait crié à Cassius : "Tu es un infâme !..."

Son cœur avait perdu toute pureté ! La débauche et la négation de Dieu s'y étaient assises en souveraines et en avaient chassés les instincts généreux. Et cependant les sentimens de la loyauté et de l'honneur venaient encore en lui, comme les deux derniers débris de la conscience humaine, mais étouffés, éteints, méconnus, sans force et sans voix... Monsieur !... dit enfin Mlle Saucy d'une voix faible, vous m'avez trompé !... Je crois que oui, fit Georges.

Et moi ? C'est moi. Cette demeure ? C'est la mienne.

La vôtre !... la vôtre !... s'écria Jeanne, et un cri d'honneur s'échappa de la poitrine de la jeune fille, aux paroles séductrices qui lui révélèrent l'incroyable infamie de Georges...

Il y avait dans sa voix, sur son visage, une telle expression d'âme révoltée et d'écrasants mépris, que le jeune montagnard s'arrêta...

Savez-vous que ce que vous avez fait, lui dit-elle, est une odieuse lâcheté !... Ça j'ai été confiée à votre honneur !

C'est bien digne et bien noble, n'est-ce pas, de mentir ainsi à une pauvre fille pour l'entraîner dans un guet-à-pens, et là... de l'insulter parce qu'elle est une femme et qu'elle est sans défense.

Ah !... dit Georges qui recula d'un pas. Ouvrez !... ouvrez cette porte, reprit la jeune fille.

Georges tint un instant ses deux mains devant ses yeux. Il regardait en lui. Mais, lorsqu'il releva la tête, ses prunelles flamboyèrent; par un mouvement aussi prompt que la pensée, il saisit une des mains de la jeune fille.

Oh ! mon père !... oh mon frère !... s'écria Jeanne avec un accent terrible de désespoir, en se débattant.

Mon père !... mon frère !... elle aussi !... elle qui s'est jetée dans mes bras, pâle et brisée. Elle qui est morte tuée par le déshonneur !... elle a crié : mon père ! mon frère ! moi ! j'ai tué Cassius ! et aujourd'hui !... oh ! ce que je fais est bien lâche !... bien lâche !...

Jeanne éperdue, sans voix, était immobile. Tout son corps tremblait comme une pauvre fleur que secoue un vent d'orage. Ses yeux suivaient avec effroi le regard de Georges qui s'était soudainement abaissé, et elle entendait, sans les comprendre, les mots entrecoupés que murmuraient ses lèvres.

Le jeune montagnard avait courbé la tête. Appuyé d'une main à une chaise, il fléchissait presque les genoux. On eût dit qu'il n'osait pas lever les yeux sur la jeune fille qu'il avait ainsi entraînée.

Tout n'était donc pas mort en lui ? Oh quelle longue et cruelle agonie que celle de ce cœur ! et combien il lutait avant de succomber.

De la main il montra la porte à la jeune fille en conservant toujours sa tête penchée sur sa poitrine.

Tu es libre, citoyenne, lui dit-il d'une voix basse et lente, tu peux partir.

Jeanne n'avait pas fait un mouvement. Je te le répète, reprit-il, tu es libre, va-t-en, citoyenne, va-t-en... Puis tout à coup d'un mouvement brusque, rapide comme l'éclair qui traverse la pensée, il s'élança vers la porte, tira le verrou et cria d'une voix retentissante :

Scévola !... Scévola !...